

Ainsi, nous menons ensemble des négociations en vue de la conclusion d'un accord bilatéral commercial global, un accord entièrement compatible avec nos obligations en vertu du GATT.

Les négociations avec les États-Unis ont pour but de réduire encore les barrières commerciales de façon à obtenir une plus grande ouverture et une meilleure sécurité d'accès à nos marchés respectifs. C'est un résultat que nous pouvons atteindre bien plus rapidement au niveau bilatéral que dans le cadre des négociations multilatérales du GATT.

Il ne s'agit pas d'efforts isolés, mais bien d'efforts complémentaires. Néanmoins, nous tenons compte dans les négociations bilatérales du caractère unique de la relation qui existe entre nos deux pays, ainsi que de nos besoins et de la possibilité de favoriser nos intérêts commerciaux mutuels.

Au début de la création du GATT, les grandes puissances industrielles s'étaient engagées, lors des négociations, à réduire le principal régulateur du commerce - les tarifs douaniers. Les réductions tarifaires ont été telles que les tarifs ont aujourd'hui une incidence minime sur la plupart de nos exportations.

Si le commerce semble plus ouvert qu'à l'époque où les droits de douane étaient élevés, il est en fait beaucoup moins sûr. Si nous voulons encourager les investissements et la croissance, nous avons besoin d'une situation commerciale stable et prévisible. La réduction des droits de douane aide mais n'a guère de valeur sur le plan pratique si d'autres barrières, à la frontière, nous empêchent de jouir de ce meilleur accès.

La protection, qui auparavant était assurée grâce au tarif douanier, est maintenant assurée au moyen de recours commerciaux comme les droits antidumping et compensateurs, les mesures exceptionnelles de réduction des importations et ce que l'on appelle les restrictions volontaires à l'exportation. Ces recours permettent au pays d'exclure ou de pénaliser les importations accusées, justement ou injustement, d'être déloyales.

C'est en vertu de cette législation que les producteurs américains demandent et obtiennent protection en multipliant les barrières à l'importation. Le Congrès est prêt à étendre et à renforcer les recours à leur disposition. Les exportateurs canadiens se trouvent eux-mêmes pris au piège.